

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000655 – AMR 23/081/00

Action complémentaire sur l'AU 259/00 (AMR 23/064/00 du 30 août 2000)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / « DISPARITIONS »

COLOMBIE

Rubén Usuga Higuita] membres de l' *Asociación de Familiares de Detenidos-
Wilson Usuga Higuita] Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de
Arvey Poso Usuga] prisonniers « disparus »)

Angel Quintero, défenseur des droits humains

les autres membres de la section de Medellín de l'ASFADDES

Nouveau nom : Claudia Patricia Monsalve Pulgarín, militante en faveur des droits humains

Londres, le 9 octobre 2000

Selon les informations reçues par Amnesty International, deux défenseurs des droits humains appartenant à l'*Asociación de Familiares de Detenidos Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus ») ont été enlevés dans le département d'Antioquia, un mois à peine après que l'Organisation eut dénoncé les menaces de mort dont ils avaient fait l'objet. On ignore actuellement où ils se trouvent, et il est à craindre que leurs jours ne soient menacés.

Le 6 octobre 2000, après avoir terminé leur travail à la section de Medellín de l'ASFADDES, Angel Quintero et Claudia Monsalve sont allés au restaurant en compagnie de cinq autres membres de l'association. Ils se sont ensuite rendus dans un bar, et lorsque Claudia Monsalve a quitté le groupe, Angel Quintero a dit qu'il l'accompagnerait jusqu'à son arrêt de bus. Il n'est jamais revenu. Selon des témoins, ils ont été enlevés par deux hommes armés à moto et par un groupe d'hommes à bord d'une camionnette.

Angel Quintero fait régulièrement l'objet de menaces et de manœuvres de harcèlement liées au travail de recherche qu'il mène, au sein de l'ASFADDES, sur la « disparition » de plusieurs membres de sa belle-famille, les trois « disparitions » les plus récentes ayant eu lieu en août. Une délégation d'Amnesty International a rencontré cet homme à Medellín en juillet et le 8 septembre pour évoquer avec lui la question de la « disparition » de ses proches et de sa sécurité personnelle.

Claudia Monsalve participe aux activités de l'ASFADDES en vue de faire la lumière sur ce qui est arrivé à son frère, un étudiant qui a « disparu » en 1995 (cf. le rapport intitulé *Colombie : sélection de cas en vue d'une action portant sur les violations des droits humains*, AMR 23/18/98, mars 1998). Des investigations judiciaires ont permis d'établir que plusieurs policiers étaient impliqués dans cette « disparition ».

L'ASFADDES est une organisation non gouvernementale colombienne de défense des droits humains qui regroupe des familles de « disparus » cherchant à faire le jour sur le sort réservé à leurs proches ainsi qu'à obtenir que les responsables de ces « disparitions » soient traduits en justice.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En Colombie, les membres de l'*Asociación de Familiares de Detenidos Desaparecidos* (ASFADDES, Association de parents de prisonniers « disparus ») et les autres militants en faveur des droits humains sont régulièrement la cible de menaces et de manœuvres de harcèlement liées à leurs activités légitimes de promotion et de défense des droits fondamentaux tels qu'ils sont définis par les instruments internationaux. Par le passé, des défenseurs des droits humains ont été victimes de menaces de mort, d'homicides et de « disparitions » imputables aux forces de sécurité et aux formations paramilitaires qui opèrent avec l'assentiment de celles-ci. Nombre d'entre eux ont été tués et d'autres, craignant pour leur vie, ont été contraints de quitter la région.

Ces derniers mois, des membres de la section de Medellín de l'ASFADDES ont reçu des menaces de mort (cf. AU 91/00, AMR 23/024/00 du 20 avril 2000), et la semaine dernière, Amnesty International a dénoncé les menaces dont la section de

Barrancabermeja avait été la cible. Bien que ces agissements aient fait l'objet de condamnations publiques, notamment au niveau international, les autorités n'ont pris aucune mesure efficace en vue d'établir l'identité des auteurs des menaces.

À ce jour, les autorités colombiennes n'ont toujours pris aucune mesure contre les groupes paramilitaires qui opèrent dans la région.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Angel Quintero et de Claudia Monsalve, dont on est sans nouvelles depuis le 6 octobre, et exhortez les autorités à intensifier les recherches entreprises pour les retrouver ;
- demandez instamment que soit menée une enquête approfondie et impartiale sur leur « disparition », que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- engagez les autorités à prendre immédiatement les mesures jugées nécessaires par les défenseurs des droits humains travaillant à Medellín pour que la sécurité de ceux-ci soit assurée ;
- appelez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains telles qu'elles ont été définies par les Nations unies et par l'Organisation des États américains (OEA) ;
- demandez instamment que soit ouverte une enquête approfondie et impartiale sur les liens existant entre les forces de sécurité et les groupes paramilitaires qui opèrent à Medellín, et que les membres des forces de sécurité qui soutiennent ces groupes ou qui leur prêtent main-forte soient déférés à la justice ;
- exhortez les autorités à prendre sans délai des mesures efficaces en vue de combattre et de démanteler les groupes paramilitaires, conformément aux engagements pris par le gouvernement et aux recommandations des Nations unies.

Veillez également faire part de ces sujets de préoccupation aux autorités de votre propre pays. Exhortez-les à condamner publiquement les enlèvements signalés, et à demander que les personnes qui en ont été victimes soient immédiatement libérées et que les responsables présumés soient traduits en justice.

APPELS À :

Président de la République :

Señor Presidente Andrés Pastrana Arango
Presidente de la República
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente Pastrana, Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 286 7434 / 287 7939 / 284 2186 / 289 3377

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente, /* Monsieur le Président de la République,

Vice-Président de la République :

Señor Vicepresidente Gustavo Bell Lemus
Alto Consejero Presidencial para asuntos de Derechos Humanos y Lucha Contra la Corrupción
Cra. 8 #7-26, Palacio de Nariño
Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : 57 1 337 1351

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Vicepresidente, /* Monsieur le Vice-Président de la République,

Gouverneur du Département d'Antioquia :

Dr. Alberto Builes Ortega
Gobernador del Departamento de Antioquia
Gobernación de Antioquia
Calle 42B, # 52 – 106
Medellín, Antioquia, Colombie

Télégrammes : Gobernador Antioquia, Medellín, Colombie

Fax : 574 381 1342

Formule d'appel : *Sr. Gobernador, /* Monsieur le Gouverneur,

Commandant de la police métropolitaine de Medellín :

Brigadier General Luis Alfredo Rodríguez Pérez
Comandante de la Policía Metropolitana
Carrera 48, # 45-58
Medellín, Antioquia, Colombie

Fax : 57 4 251 8959-8732

Formule d'appel : *Sr. Comandante, /* Mon Général, (si vous êtes un homme) **ou** Général, (si vous êtes une femme)

COPIES À :

Association de parents de prisonniers « disparus » :

ASFADDES
AA 011446, Santafé de Bogotá
Colombie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 NOVEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.